

Forest and Livelihood Organization- F.L.O.

Organisation pour les forêts et les moyens de subsistance

Province de Kratie – Bassin du fleuve Mékong - Cambodge



Site web : <https://flocambodia.org/> (Note : Le texte ci-dessous est extrait du site web de l'organisation. On y trouve un bon nombre de photos, qui donnent à voir la réalité du travail sur le terrain. Le site est en anglais mais si l'on ouvre la page web via Google, une petite icône sur la barre supérieure droite, à côté du G de Google, permet de la traduire automatiquement en français).

Qui sommes-nous ?



FLO est une organisation cambodgienne, à but non lucratif, créée par une équipe de personnes locales dans la province de Kratie, au nord-est du Cambodge. Le personnel est principalement sélectionné parmi les communautés cibles, les populations autochtones et les anciens membres des OBC.

Vision :



Les communautés locales du nord-est du Cambodge jouissent de droits de propriété sur leurs ressources naturelles et exercent ces droits pour des moyens de subsistance dignes et durables.

Mission :



Nous aidons les communautés locales à pratiquer une gestion durable des ressources naturelles et à améliorer leurs moyens de subsistance grâce à un développement socio-économique judicieux.

Nous accompagnons les communautés à renforcer leurs capacités de plaidoyer pour la reconnaissance de leur régime foncier sur leurs ressources naturelles.

Finalité :

FLO vise à améliorer les moyens de subsistance des populations locales en renforçant les communautés locales dans la négociation et en défendant le pouvoir de décision, afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et un développement socio-économique équilibré.



Lignes d'action : L'action de F.L.O. s'articule autour de trois programmes :

1. Communication, sensibilisation du public et éducation

- a. Sensibilisation : Cette composante vise spécifiquement à améliorer l'analyse et l'accès à l'information afin de parvenir à une plus grande participation du public à la prise de décision liée à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles ; et améliorer l'accès à la justice sur ces questions. La stratégie principale consiste à créer des organisations à base communautaire (OBC) en renforçant les capacités de leurs membres et de leurs communautés. Ces organisations communautaires se sont interconnectées d'un domaine à un autre pour apprendre, partager des informations et résoudre des

problèmes. FLO se concentrera sur le renforcement des capacités de ces communautés marginalisées et des organisations communautaires afin qu'elles comprennent leurs droits, en particulier les droits d'accès à l'information, d'utilisation et de gestion de leurs ressources naturelles locales ; donner aux communautés les moyens de faire entendre leur voix et de s'appropriier la gestion durable des ressources naturelles afin de promouvoir un développement mené par les communautés. FLO reliera également ces communautés marginalisées aux ONG et au gouvernement, en particulier aux autorités locales, pour établir des relations et un climat de confiance, afin qu'elles puissent travailler ensemble pour gérer leurs ressources locales. Cela permettra aux communautés de solliciter courageusement et rapidement le soutien et l'intervention des autorités en période d'adversité.

- b. Renforcement des capacités et éducation : FLO se concentrera sur le renforcement des capacités de ces communautés marginalisées et des organisations communautaires afin qu'elles comprennent leurs droits, en particulier les droits d'accès à l'information, d'utilisation et de gestion de leurs ressources naturelles locales ; donner aux communautés les moyens de faire entendre leur voix et de s'appropriier la gestion durable des ressources naturelles afin de promouvoir un développement mené par les communautés.
- c. Communication/campagne contre l'extraction illégale de ressources naturelles : La gestion collaborative des ressources naturelles entre l'État et les communautés locales offre une approche prometteuse mais son plein potentiel reste inexploité. L'extraction non durable et illégale (exploitation forestière illégale, accaparement des terres forestières et braconnage de la faune) est inévitable à moins que les communautés ne jouissent de droits sûrs sur les ressources et n'en obtiennent des bénéfices tangibles. Dans le cadre de ses efforts visant à encourager les communautés et les industries à adopter des modes d'extraction de ressources naturelles durables et légaux et à donner aux communautés les droits formels de gérer les ressources naturelles de manière durable et d'en tirer des avantages tangibles en termes de moyens de subsistance, FLO a travaillé avec différents groupes de jeunes dans les communautés à faire campagne contre l'extraction illégale des ressources naturelles sous les formes suivantes :
 - Rassemblement de jeunes pour diffuser l'impact de l'utilisation de la tronçonneuse et de la collecte non durable de PFNL ;
 - Promouvoir les droits des communautés sur l'utilisation durable des ressources naturelles ;
 - Documenter la pression exercée sur la foresterie communautaire et les titres fonciers collectifs

2. Gestion communautaire des ressources naturelles

- a. Renforcement des capacités de gestion des organisations communautaires : Il existe environ 24 groupes de peuples autochtones au Cambodge, tels que les Phnong, Kuoy, Tompuon, Charay, Kroeng, Prov, Kavet, Stieng, Kraol, Mil, Kachak, Por, Khaonh, Chornng, Suoy, Thmaun, Lun, Sauch, Ro de, Khe, Raang, Spung, Laeun, Sam re et d'autres peuples autochtones. Ils vivent dans plusieurs provinces, telles que Ratanakiri, Mondulkiri, Kratie, Preah Vihear,

Kompong Thom, Stung Treng, Udon Meanchey, Kompong Cham, Pursat, Kompong Speu, Koh Kong, Battambang, Preah Sihanouk, Banteay Meanchey, Siem Reap et autres endroits. La reconnaissance formelle des peuples autochtones (PA) et de leurs communautés se trouve dans la loi foncière de 2001. En 2008, l'Organisation internationale du travail, à travers le projet de soutien aux peuples autochtones au Cambodge (OIT-ITP), en collaboration avec le ministère de l'Intérieur (Mol) et le ministère du Développement rural (MRD) ont dressé une liste préliminaire – non exhaustive – de 133 CI potentiellement éligibles à la propriété foncière collective. Les PA expriment le besoin impérieux de protéger leurs terres et leurs ressources comme condition préalable à la sauvegarde de leur vie présente et future. Par conséquent, ce guide est développé afin de répondre aux besoins des PA et de leurs CI dans le contexte des législations, politiques, réglementations exécutives et instruments juridiques internationaux du Cambodge, notamment les Conventions n° 169 et 111 de l'OIT sur les peuples autochtones et tribaux et la discrimination dans l'emploi. et profession respectivement ; ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), en faveur de laquelle le Cambodge a voté le 13 septembre 2007. Le guide est composé de 03 parties distinctes couvrant les trois étapes menant à l'obtention de titres fonciers collectifs conformément à la loi foncière du Cambodge, notamment les articles 23 à 28.

1. Identification des peuples et communautés autochtones (IPs-IC)
 2. Enregistrement de leur communauté en tant que personne morale
 3. Titre foncier collectif
- b. Développement de la foresterie communautaire : Dans le cadre des « prakas » sur la foresterie communautaire et des lignes directrices sur la foresterie communautaire de l'administration forestière du Royaume du Cambodge, FLO travaille en étroite collaboration avec l'administration forestière (FA) et les autorités locales ; et d'autres parties prenantes pour soutenir la gestion durable de la foresterie communautaire à travers le développement de la foresterie communautaire avec des approches telles que : l'allocation des terres forestières aux ménages et aux groupes de ménages, en particulier aux pauvres, aux minorités ethniques dont les moyens de subsistance sont étroitement liés à la gestion forestière traditionnelle, à la décentralisation de la gestion forestière et au développement de mécanismes favorables aux pauvres ciblant les groupes impliquant des solutions de gestion forestière.

3. Développement de moyens de subsistance alternatifs

- a. Produits non ligneux durables : FLO est activement engagée dans des activités visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés forestières. À cette fin, FLO a renforcé les capacités des habitants des communautés rurales, en particulier dans ses zones cibles, en matière de

récolte, de valeur ajoutée et de commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL). De plus, FLO met actuellement en œuvre le développement de micro-entreprises communautaires dans et autour de ses zones cibles. En formant et en renforçant les capacités des groupes de femmes et de jeunes, FLO a veillé à ce que les communautés marginalisées participent activement à l'environnement commercial à petite échelle. FLO a également lancé des projets pilotes sur le marketing et la diffusion de l'information. FLO a l'intention de fournir des informations aux petits agriculteurs sur les prix du marché de leurs produits et leurs technologies de production. FLO sollicite des fonds pour mener des activités de microcrédit auprès des femmes et d'autres domaines de travail connexes afin d'encourager les femmes à investir dans les entreprises nationales, d'améliorer le niveau de vie et donc les moyens de subsistance des communautés vivant le long du fleuve Mékong.

- b. Programme financiers communautaires : Le groupe d'entraide est organisé dans les communautés des zones de conservation forestière (CF) où le comité et les membres sont encouragés à participer. Le groupe d'entraide est un groupe de comités et de membres des FC qui se sont volontairement organisés en groupes pour l'éradication de la pauvreté. Ils conviennent d'économiser régulièrement et en coopération des sommes d'argent comme moyen de mobilisation de fonds pour le démarrage, la subsistance et, dans certains cas, le développement de petites entreprises (ESS). Ceci est lié à l'éradication de la pauvreté et à la sécurité alimentaire pour améliorer les moyens de subsistance de la communauté.
- c. Moyens de subsistance basés sur l'agriculture :
 - Sécurité alimentaire et élevage : La sécurité alimentaire vise à améliorer les revenus des familles pour assurer la sécurité financière des communautés autour de la forêt afin de promouvoir et d'encourager une immense protection participative des forêts. FLO travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et les organisations communautaires (OBC) de conservation des ressources naturelles pour soutenir le système agricole en améliorant les connaissances des écoles pratiques d'agriculture biologique (FFS) pour les fermes biologiques telles que l'élevage d'animaux, l'étang à poissons familial, le jardin potager biologique et les mécanismes de marché des leurs produits.
 - Réhabilitation et construction des systèmes d'irrigation : Renforcer et promouvoir les capacités des communautés locales à s'adapter au changement climatique, à minimiser les risques associés au changement climatique et à intégrer la RRC. FLO relie également l'adaptation au changement climatique (ACC) à la conservation.

Représentante de F.L.O. pour le carême 2024 :



Vandy KIM

Engagée dans le secteur du développement depuis 2008, Vandy a une longue expérience en matière de gestion, de développement communautaire et de foresterie. Originnaire de la région, elle est de culture et de langue khmère mais possède une connaissance approfondie des populations autochtones de la région. Elle est mère de deux enfants et est directrice exécutive de FLO depuis une dizaine d'années.